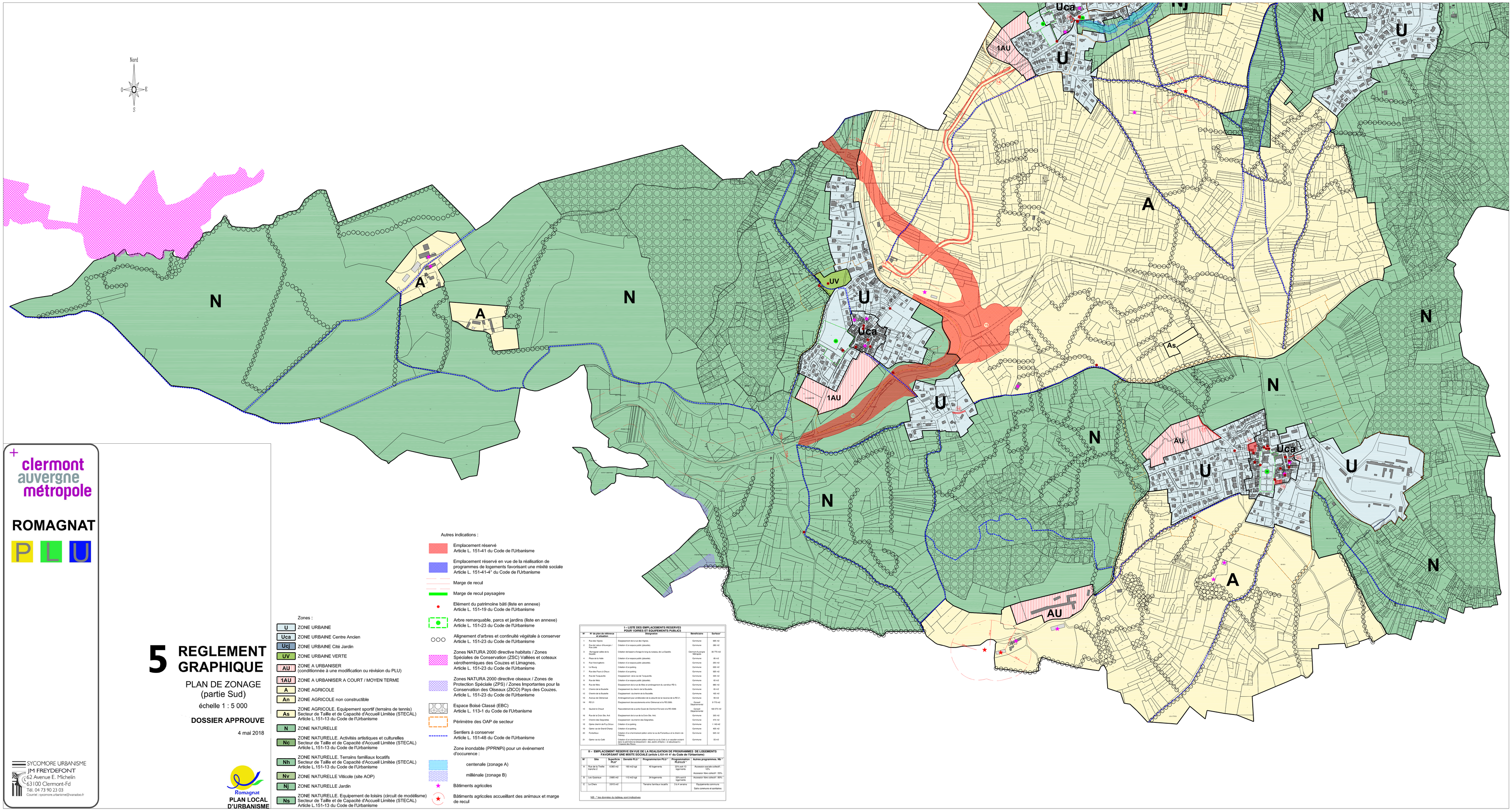

clermont auvergne métropole

ROMAGNAT

PLU

5 REGLEMENT GRAPHIQUE

PLAN DE ZONAGE
(partie Sud)

échelle 1 : 5 000

DOSSIER APPROUVE

4 mai 2018

SYCOMORE URBANISME
JM FREYDEFONT
62 Avenue E. Michelin
63100 Clermont-Fd
Tél. 04 73 90 23 03
Courriel : sycomore.urbanisme@wanadoo.fr

Romagnat
PLAN LOCAL D'URBANISME

Zones :

- U — ZONE URBAINE
- Uca — ZONE URBAINE Centre Ancien
- Ucj — ZONE URBAINE Cité Jardin
- UV — ZONE URBAINE VERTE
- 1AU — ZONE A URBANISER (conditionnée à une modification ou révision du PLU)
- 1AU — ZONE A URBANISER A COURT / MOYEN TERME
- A — ZONE AGRICOLE
- An — ZONE AGRICOLE non constructible
- As — ZONE AGRICOLE. Equipement sportif (terrains de tennis) Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL) Article L.151-13 du Code de l'Urbanisme
- N — ZONE NATURELLE
- Nc — ZONE NATURELLE. Activités artistiques et culturelles Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL) Article L.151-13 du Code de l'Urbanisme
- Nh — ZONE NATURELLE. Terrains familiaux locatifs Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL) Article L.151-13 du Code de l'Urbanisme
- Nv — ZONE NATURELLE Viticole (site AOP)
- Nj — ZONE NATURELLE Jardin
- Ns — ZONE NATURELLE. Equipement de loisirs (circuit de modélisme) Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL) Article L.151-13 du Code de l'Urbanisme

Autres indications :

- Emplacement réservé — Article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé en vue de la réalisation de programmes de logements favorisant une mixité sociale — Article L. 151-41-4° du Code de l'Urbanisme
- Marge de recul
- Marge de recul paysagère
- Elément du patrimoine bâti (liste en annexe) — Article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme
- Arbre remarquable, parcs et jardins (liste en annexe) — Article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Alignement d'arbres et continuité végétale à conserver — Article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Zones NATURA 2000 directive habitats / Zones Spéciales de Conservation (ZSC) Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes. — Article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Zones NATURA 2000 directive oiseaux / Zones de Protection Spéciale (ZPS) / Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) Pays des Couzes. — Article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé (EBC) — Article L. 113-1 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre des OAP de secteur
- Sentiers à conserver — Article L. 151-48 du Code de l'Urbanisme

Zone inondable (PPRNPi) pour un événement d'occurrence :

- centenale (zonage A)
- millénale (zonage B)
- Bâtiments agricoles
- Bâtiments agricoles accueillant des animaux et marge de recul

I – LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES POUR VOIRIES ET EQUIPEMENTS PUBLICS

N°	N° du plan de référence et zone	Désignation	Bénéficiaire	Surface
1	Rue des Hyèles	Elargissement de la rue des Hyèles.	Commune	495 m2
2	Rue de Labour d'Auvergne / Rue Jolie	Création d'un espace public (placette).	Commune	280 m2
3	Romagnat vallée de la Gazelle	Création de bassin d'orage le long du ruisseau de La Gazelle.	Clermont-Auvergne Métropole	35 775 m2
4	Place de la Halle	Création d'un espace public (placette).	Commune	85 m2
5	Rue Honcharpéchin	Création d'un espace public (placette).	Commune	250 m2
6	Le Bourg	Création d'un parking.	Commune	630 m2
7	Rue des Puys à Orsuc	Création d'un parking.	Commune	520 m2
8	Rue de Tourgueille	Elargissement ziera rue de Tourgueille.	Commune	335 m2
9	Rue de Mèiz	Création d'un espace public (placette).	Commune	65 m2
10	Rue de Mèiz	Elargissement de la rue de Mèiz et aménagement du carrefour RD 3.	Commune	880 m2
11	Chemin de la Bouteille	Elargissement du chemin de la Bouteille.	Commune	10 m2
12	Chemin de la Bouteille	Elargissement du chemin de la Bouteille.	Commune	100 m2
13	Avenue de Clermont	Aménagement pour sécurisation de la sortie/entrée de la traverse de la RD 2.	Commune	30 m2
14	RD 21	Elargissement des accèlements entre Clermont et la RD 2085.	Conseil Départemental	9 775 m2
15	Sauzet le Chaud	Rascèlement de la sortie Ouest de Clermont-Ferrand à la RD 2085	Conseil Départemental	180 070 m2
16	Rue de la Croix Sec. Aval	Elargissement de la rue de la Croix Sec. Aval.	Commune	300 m2
17	Chemin des Serpentes	Elargissement du chemin des Serpentes.	Commune	470 m2
18	Ojème chemin du Puy Grioux	Création d'un parking.	Commune	1 140 m2
19	Ojème rue de Grand Champ	Création d'un parking.	Commune	495 m2
20	Fontarbous	Création d'un cheminement piéton entre la rue du Pompidoux et le chemin de Fontarbous.	Commune	940 m2
21	Ojème rue du Colli	Création d'un cheminement piéton ombrelé le long du Colli à un espace scolaire dans le périmètre de rèlèlissement « des Jardins d'Ojème » et désèlèmentiel « Trèmèlet des Puys ».	Commune	55 m2

II – EMPLACEMENT RESERVE EN VUE DE LA REALISATION DE PROGRAMMES DE LOGEMENTS FAVORISANT UNE MIXITE SOCIALE (article L151-41 4° du Code de l'Urbanisme)

N°	Site	Superficie PLU*	Densité PLU *	Programmation PLU *	Programmation PLU/LLS *	Autres programmes. Nb *
1	Rue de la Treille tranche 2	6.905 m2	160 m2/log	43 logements	37% soit 13 logements	Accession sociale collectif : 12% Accession libre collectif : 55%
2	Les Quatèvaux	2485 m2	112 m2/log	24 logements	30% soit 8 logements	Accession libre collectif : 36%
3	Le Chèris	3915 m2		Tènains familiaux locatifs	3 à 4 ènains	Equipements communs Sèrie cresèurns et sanitaèns

NB : * les données du tableau sont indicatives